

## SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un et les vingt-neuf mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Marronnier, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1<sup>er</sup> adjoint, Emmanuelle DANIERE 2<sup>ème</sup> adjointe, Stéphane TORRES 3<sup>ème</sup> adjoint, Sophie GOUTTENOIRE 4<sup>ème</sup> adjointe, Rosalie SIMON, Raymond VITURAT, Martine DESBOIS, , Albin COELHO, , Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Anne-Sophie CHERVAZ, Delphine MONTET.

Absent excusé : DESSEIGNE Catherine

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2021 et l'approuve à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### COMMISSIONS MUNICIPALES

#### • **BATIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT** : Adjoint responsable : Robert CLEVENOT

Robert CLEVENOT sur les différents travaux, en cours, terminés et à venir :

- Rue George Sand : tout a été réalisé sauf un passage piéton qui sera tracé très prochainement
- Les travaux de bicouche vont commencer le 2 avril prochain chemin des Forges, chemin des Barraudes et chemin des Essarts. Le gravillonnage pourra se faire 4 semaines plus tard.
- La réfection de la voirie de la rue Clémenceau partie Nord débutera le 15 mai.
- Pendant les vacances scolaires, plusieurs chantiers vont débiter : l'aménagement de l'abribus de la mairie, les sanitaires des maternelles et des primaires à l'école, la mise aux normes de l'alarme incendie à la cantine, salle des anciens et salle informatique, le suivi de toutes les observations de SOCOTEC suite aux vérifications des installations électriques dans divers bâtiments communaux.
- Les travaux d'aménagement du parc sont en phase terminale. Le séquoia planté n'a pas la taille espérée mais PJA s'engage à le remplacer si un arbre plus grand se trouvait disponible.

- Les travaux des vestiaires du foot suivent leur cours. La pelouse a été hersée, ensemencée et roulée. Une pluie fine tombée juste après devrait favoriser la pousse du gazon.
- Le nouveau camion benne a été livré cette semaine.
- Une campagne de suivi des chemins de terre. Les premiers travaux de désherbage, de tonte et de débroussaillage ont commencé.
- Dès que la centrale d'enrobé sera ouverte, un suivi des chemins en enrobé sera fait.
- Robert CLEVENOT indique que la commission voirie bâtiment se réunira pour étudier les devis des travaux de réfection du bâtiment de la cantine.

- **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Emmanuelle DANIERE explique que la commission s'est réunie le 3 mars dernier pour étudier les différentes demandes de subventions émanant d'associations.
- Les agents du restaurant scolaire font régulièrement remonter des problèmes de comportement d'enfants lors du repas. Emmanuelle DANIERE indique qu'elle appelle régulièrement les parents pour les avertir des sanctions encourus par leurs enfants, sanctions allant jusqu'à l'exclusion.

- **URBANISME : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE présente les autorisations d'urbanisme accordées ce mois, à savoir un permis de construire et 4 déclarations préalables.
- Concernant la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme, la Communauté de Communes va faire le nécessaire pour une mise en route au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune de Charlieu ayant l'obligation de se mettre aux normes dès cette date-là.
- Pour info, Charlieu Belmont Communauté a reçu l'assurance d'une subvention de 50% pour le projet de voie verte entre Pouilly et les Trois Moineaux, ce qui permet aux élus de la communauté de dire que ce projet aboutira d'ici 2 ans.
- Sophie GOUTTENOIRE communique sur les aides que peut attribuer Charlieu Belmont pour aider les personnes âgées au maintien à domicile, par exemple pour l'aménagement d'une salle de bains adaptée.

- **FINANCES : Adjoint responsable : Stéphane TORRES**

- Stéphane TORRES informe le conseil que la commission des finances s'est réunie le 8 mars pour travailler sur la partie investissement des budgets 2021 et sur l'actualisation des tarifs communaux.
- Le 10 mars dernier, la Commission Communale des Impôts Directs a tenue sa réunion annuelle. Il informe le conseil municipal que le service des impôts vient de lancer une campagne de reclassement de certaines habitations sur la commune de Vougy. Le but est d'actualiser les catégories de ces bâtiments qui sont restées sous-évaluées pendant parfois plusieurs décennies.
- La commission élargie en charge de l'aménagement de la mairie se réunira le 10 avril. Les esquisses seront présentées par AABT tout comme une première estimation chiffrée des travaux.

## **DELIBERATIONS**

### **MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 19/2021

Vu l'article L 1331-7 du code de la santé publique

Vu la disparition prévue du régime de la participation au raccordement à l'égout à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2014, modifiant les montants de la participation à l'assainissement collectif,

Vu la proposition de Monsieur le Maire de revaloriser les montants de la participation à l'assainissement collectif (PAC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de porter la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, comme suit :

- Maison individuelle : 2200 €
- Habitat groupé : 1650 € par habitation
- Immeuble collectif : 1650 € par logement
- Autres types de construction : 2200 € par bâtiment ou immeuble raccordé.

Le recouvrement de la participation dont le fait générateur est constitué par l'autorisation d'urbanisme, sera exigible à compter du raccordement effectif de la construction au réseau public.

## **REVALORISATION DE LA PART COMMUNALE DE LA REDEVANCE**

### **ASSAINISSEMENT AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

Sous-Préfecture

N° 20/2021

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la part communale de la redevance assainissement n'a pas été revalorisée depuis 2009.

Considérant que la section de fonctionnement présente pour l'année 2020 un solde de clôture négatif, il convient de s'intéresser à une revalorisation de cette redevance qui se décompose en une part fixe de 10 € et d'une part variable de 0.55 € par m<sup>3</sup>.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la part communale de la redevance assainissement de la manière suivante :

- Part fixe : 10 €
- Part variable : 0.70 € par mètre cube.

Cette revalorisation sera applicable au 1<sup>er</sup> avril 2021.

## **SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET DU CCAS**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 21/2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le contexte sanitaire a privé le CCAS de recettes de fonctionnement et que le compte administratif présente un déficit de clôture à fin 2020.

Afin de combler ce déficit, il propose d'attribuer une subvention de 4700 € au budget du CCAS.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 4700 € au budget assainissement de la commune.

## **SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 22/2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le compte administratif 2020 de l'assainissement présente un déficit de clôture de 3091.70 €. Outre la revalorisation de la participation à l'assainissement collectif et de la redevance assainissement et afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget primitif 2021 de l'assainissement, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 3100 € au budget de l'assainissement.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 3100 € au budget assainissement de la commune.

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 23/2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1859602.21 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1469730.40 €

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1859602.21 €	1859602.21 €
<b>Section d'investissement</b>	1791797.93 €	1791797.93 €
	Reports compris	Reports compris
<b>TOTAL</b>	3651400.14€	3651400.14 €

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu l'avis de la commission des finances du 8 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1859602.21 €	1859602.21 €
<b>Section d'investissement</b>	1791797.93 €	1791797.93 €
	Reports compris	Reports compris
<b>TOTAL</b>	3651400.14€	3651400.14 €

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 D'ASSAINISSEMENT**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 24/2021

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement 80364.71 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 262650.47 €

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	80364.71 €	80364.71 €
<b>Section d'investissement</b>	262650.47 € Reports compris	262650.47 € Reports compris
<b>TOTAL</b>	343015.18 €	343015.18 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu l'avis de la commission des finances du 8 mars 2021,  
Vu le projet de budget primitif 2021,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	80364.71 €	80364.71 €
<b>Section d'investissement</b>	262650.47 € Reports compris	262650.47 € Reports compris
<b>TOTAL</b>	343015.18 €	343015.18 €

**SUBVENTIONS 2021**

N°25/2021

Sous-préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions d'associations sur lesquelles a statué la commission des finances.

Il est proposé d'attribuer pour l'année 2021 les subventions suivantes :

- ADAPEI 220 €
- ARPA 45 €
- BTP Loire 45 €
- SOU DES ECOLES PUBLIQUES 120 €
- ASSOCIATION DOCTEUR CLOWN 100 €
- LYCEE RESSINS 180 €

Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions de la commission Vie sociale et décide d'attribuer les subventions ci-dessus énumérées, sommes qui seront imputées au compte 6574 du budget primitif.

### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE - CONTROLE DE SECURITE DES AIRES DE JEUX ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Sous-Préfecture de Roanne  
N°26/2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les communes ont l'obligation de faire procéder au contrôle de sécurité des équipements sportifs et des aires de jeux.

Dans l'objectif de réaliser des économies d'échelle, Charlieu Belmont Communauté propose d'adhérer à un groupement de commandes qui porterait sur une durée de 48 mois.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention de groupement de commandes de Charlieu Belmont Communauté pour le contrôle de sécurité des équipements sportifs et des aires de jeux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF EAU ET ASSAINISSEMENT DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE.**

Sous-Préfecture de Roanne  
N° 27/2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein du comité consultatif de l'eau et de l'assainissement de Charlieu Belmont Communauté, comité qui va travailler sur le transfert de la compétence eau et assainissement prévu au plus tard en 2026.

Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Membre titulaire : Alain COUTAUDIER
- Membre suppléant : Christophe BOUSSAND

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Sophie GOUTTENOIRE se dit satisfaite qu'un budget de 300 € ait été attribué à la bibliothèque municipale qui pourra ainsi acheter de nouveaux livres.

- Anne-Sophie CHERVAZ donne un rapide compte rendu de la réunion du conseil communautaire qui portait principalement sur les budgets. Une discussion a eu lieu sur les nouveaux horaires de la déchèterie de Belmont.

- Albin COEHLO s'étonne de la présence d'un camion pizza au rond-point des Trois Moineaux le vendredi soir. Monsieur le Maire est allé voir le propriétaire qui s'est installé sans aucune autorisation. Mais il est bien précisé qu'on ne peut pas empêcher un commerce ambulant de stationner sur la voie publique dans la mesure où cela ne pose pas de problème de sécurité. Un courrier sera adressé au propriétaire pour l'informer de ses obligations vis-à-vis de la mairie.

- Raymond VITURAT demande si on a des nouvelles concernant l'installation d'un médecin. Anne-Sophie CHERVAZ indique que Mme DUGELET vice-président de Charlieu Belmont Communauté est très investie sur ce problème.

- Raymond VITURAT a constaté de nombreuses déjections canines dans les pelouses des espaces publics. Que faire ? A voir, la pose d'affichettes, de sacs à déjections.

- Il semblerait que les projecteurs utilisés par la pétanque aient été volontairement cassés.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Robert CLEVENOT	
Emmanuelle DANIERE	
Stéphane TORRES	
Sophie GOUTTENOIRE	
Rosalie SIMON	
Raymond VITURAT	
DESBOIS Martine	
Albin COEHLO	



<b>Catherine DESSEIGNE</b>	
<b>Christophe BOUSSAND</b>	
<b>Alain COUTAUDIER</b>	
<b>Yannick DELANGLE</b>	
<b>Anne-Sophie CHERVAZ</b>	
<b>Delphine MONTET</b>	